

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 111

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

OBJET

Agrométéorologie - Lutte contre les risques agro-climatiques

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
1.22.75**

PRESENTATION

Pour 2016, le Conseil Départemental s'est doté des crédits nécessaires pour poursuivre son partenariat avec les structures agro-météorologiques spécialisées dans la diffusion de données (50 000 € sur le programme 10037) ou la protection contre les risques (80 000 € sur le programme 10268).

A - Centre d'Information Agrométéorologique et Economique (CIRAME) (TAG - 000400)

Depuis 1998, le Conseil Départemental participe au fonctionnement du CIRAME, situé 779, chemin de l'Hermitage – Hameau de Serres – 84300 CARPENTRAS, Président : Monsieur Gérard ROCHE. Cette association Loi 1901 a pour vocation de mettre en œuvre un service d'information agrométéorologique étendu à l'ensemble de la région PACA. Pour ce faire, le CIRAME a constitué une banque de données mise à disposition des agriculteurs. Il sollicite pour son fonctionnement général, au titre de l'exercice 2015, 50 000 € auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Par délibération de la Commission Permanente du 26 juin 2009, le Conseil Départemental a cédé au CIRAME les huit stations météorologiques qui constituaient le réseau climatologique départemental.

Ainsi, l'association gère dorénavant 173 stations (dont 31 situées dans les Bouches-du-Rhône) interrogées quotidiennement de façon à mettre à disposition du monde agricole des données et références agroclimatiques fiables. Elle assure également dans le cadre des gelées de printemps la diffusion des informations nécessaires à la protection des cultures contre ce risque. Par ailleurs, elle élabore et diffuse les éléments nécessaires à la conduite des irrigations et à la protection raisonnée des cultures.

Pour mener à bien ses missions, le CIRAME a établi pour l'exercice 2016, le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	RECETTES
. Achats 35 000 €	. Prestations 143 000 €
. Services extérieurs 80 000 €	. CR PACA 100 000 €
. Autres services 103 000 €	. CD 13 50 000 €
. Taxes 5 000 €	. CD 84 300 000 €
. Charges personnel 480 000 €	. Autres départements (CD 83 – CD 05 – CD 04) 35 000 €
. Autres charges 5 000 €	. CASDAR 100 000 €
. Amortissements 30 000 €	. Autres produits 10 000 €
TOTAL 738 000 €	TOTAL 738 000 €

Au vu de ces éléments, à l'identique de 2015, je vous propose l'attribution d'une aide d'un montant de 50 000 € au CIRAME, étant précisé que cette décision fait l'objet d'une convention.

B - Prévigrêle (TAG – 000481)

L'association, située Maison des Agriculteurs – 62, avenue Augustin Bouscale – 84300 – CAVAILLON, Président : Monsieur Jacques VIDAUD, sollicite une aide au fonctionnement à hauteur de 19 000 € pour les actions conduites dans le département des Bouches-du-Rhône en matière de prévention et de lutte anti-grêle.

Dans le prolongement de sa mission d'observation, Prévigrêle œuvre pour le maintien et le renforcement du réseau départemental d'appareils diffuseurs de noyaux glaçogènes pour prévenir la formation de grêlons et protéger les habitants, les biens et les cultures de 46 communes des Bouches-du-Rhône, étant précisé que ce dispositif fait partie des trois systèmes dont l'organisation météorologique mondiale reconnaît le bien-fondé scientifique.

Depuis 2012, Prévigrêle a continué de développer son réseau de générateurs dans les secteurs du département encore trop faiblement couverts par le système de prévention de grêle. En effet, les conclusions d'une étude nationale montrent que 75 % des chutes de grêle observées sur les réseaux du Sud-Est de la France sont relatives à un défaut d'alerte, par manque de couverture du territoire.

Le budget prévisionnel pour 2016 est le suivant :

DEPENSES	RECETTES
. Animation et maintenance technique 54 700 €	. Conseil Départemental 30 4 750 €
. Association Nationale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux atmosphériques (adhésion, achat solution, charges communes, petits matériels, transports) 257 486 €	. Conseil Départemental 13 19 000 €
. Frais de déplacements et de transports 6 180 €	. Conseil Départemental 84 29 000 €
. Frais administratifs et logistiques 19 774 €	. Conseil Départemental 26 4 750 €
. Frais divers 5 568 €	. Communes :
	. 07 4 671 €
	. 13 66 936 €
	. 84 135 454 €
	. 26 44 390 €
	. 30 19 357 €
	. Conseil Régional PACA 5 900 €
	. Conseil Régional Rhône Alpes 4 750 €
	. Conseil Régional Languedoc Roussillon 4 750 €
TOTAL 343 708 €	TOTAL 343 708 €

Compte-tenu de l'activité de l'association, je vous propose d'attribuer une aide de fonctionnement général de 18 725 € correspondant à une aide de 535 €/générateur pour 35 générateurs dans le département des Bouches-du-Rhône (à l'identique de 2015).

INCIDENCE FINANCIERE

N° programme	N° opération	Libellé	Imputation	N° A.P.	Engagement CP
10037	A créer	Agro-météo (fonctionnement)	65-928-6574	Hors AP	50 000 €
10268	A créer	Lutte contre les risques agro-climatiques	65-928-6574	Hors AP	18 725 €

PROPOSITION

Sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Agriculture, je vous invite, mes chers collègues, à vous prononcer sur ce rapport.

Au bénéfice de ce qui précède, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL